

L'organisation administrative de La France

5 grandes dates pour la République française

Une république est un pays dans lequel le chef (le président) est élu et ne prend pas seul toutes les décisions.

1792
Pendant la Révolution française, une république est créée en France pour la première fois.

1848
Le suffrage universel masculin est mis en place en France : tous les hommes en âge de voter (21 ans à l'époque) ont le droit de participer aux élections des **parlementaires**.

1881
L'école **publique** devient gratuite. En 1882, une loi rend **l'instruction** obligatoire. Tous les enfants âgés de 6 à 14 ans doivent savoir lire, écrire, compter, connaître l'histoire et la géographie de la France...

1944
Les femmes françaises obtiennent le droit de vote.

1965
Le président de la République est élu au suffrage universel direct : tous les **Citoyens** ont le droit de voter lors de l'élection présidentielle. Jusqu'alors, le président était élu par d'autres personnes élues (des parlementaires, des maires...).

Charles de Gaulle
(1890-1970), président du 8 janvier 1959 au 8 janvier 1965, puis du 8 janvier 1965 au 28 avril 1969.

Au cœur de la république

Regarde, les bâtiments où travaillent les gens qui dirigent la France sont tous au centre de Paris. On dit que le pouvoir est centralisé.



La présidence au palais de l'Élysée

Le président de la République habite et travaille ici. Il dirige et représente la France à l'étranger. Chaque mercredi matin, l'Élysée accueille le Conseil des ministres.



Le Conseil constitutionnel au Palais-Royal

Le Conseil constitutionnel vérifie que les lois votées par le Parlement respectent la Constitution. Il veille aussi à la régularité des élections. Ces neuf membres sont appelés les « Sages ».



L'Assemblée nationale au Palais-Bourbon

Les députés représentent le peuple. Ils votent les lois et contrôlent le gouvernement. Ils peuvent obliger le Président à changer de Premier ministre et de gouvernement.



Le Premier ministre à l'hôtel Matignon

Le Premier ministre est le chef du gouvernement, composé des ministres et des secrétaires d'État. Il est choisi par le président de la République pour diriger la politique du pays.



Le Sénat au palais du Luxembourg

Les sénateurs examinent et votent les lois. Pour qu'une loi soit adoptée, elle doit être votée par l'Assemblée nationale et le Sénat. S'il y a désaccord, c'est l'Assemblée qui décide. Ces deux Chambres forment le Parlement.

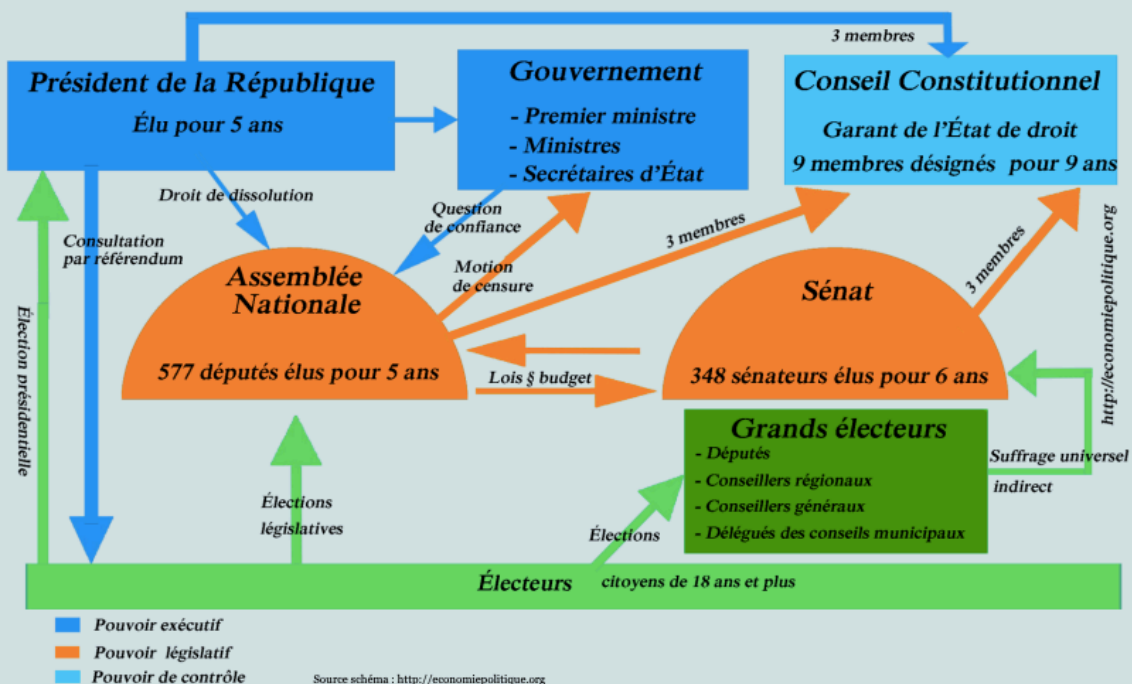


Le Palais de Justice sur l'île de la Cité

Les juges s'appuient sur les lois pour juger les personnes soupçonnées d'avoir commis des délits ou des crimes. Ils aident aussi les citoyens à faire respecter leurs droits. Un nouveau Palais de Justice vient d'être construit à la limite de Paris.

respectez

Les institutions de la V^{me} république



Président, ministre, député... qui fait quoi ?

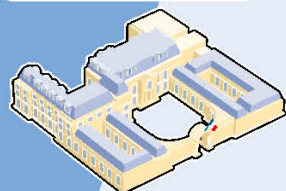
Le président de la République

- Il est élu par la population française pour 5 ans.
- Il travaille au palais de l'Élysée, à Paris.



Rôles principaux :

Il est le chef des armées. Il s'occupe des relations avec les pays étrangers. Il signe, fait publier et fait appliquer les **décrets** et les **lois**.



Élysée (un palais)

Un ministre

- Il est nommé par le Président, sur proposition du Premier ministre. Le nombre de ministres et la durée de leur mission varient selon l'organisation souhaitée par le Président.



- Il travaille dans son ministère sur un sujet précis (sport, agriculture, défense de la nature...). Il participe chaque mercredi à une réunion dirigée par le Président : c'est le « Conseil des ministres ».

Rôles principaux :

Il prépare des projets de lois ou des décrets.



Le Premier ministre

Il est le chef du gouvernement, l'ensemble des ministres. Il travaille à l'hôtel Matignon, à Paris.



Hôtel Matignon (un palais)



Un député

- Il est élu par la population d'une **circonscription** pour 5 ans.
- Les 577 députés travaillent à l'Assemblée nationale, à Paris. Les députés et les **sénateurs**, qui travaillent au Sénat, forment le Parlement. Ils sont appelés les parlementaires.

Rôles principaux :

Les parlementaires proposent des lois. Surtout, ce sont eux qui acceptent les lois, en votant pour ou contre les textes et en les modifiant. Les députés contrôlent aussi le gouvernement, ils posent des questions aux ministres.



Assemblée nationale

Le Parlement, c'est quoi ?

Un Parlement regroupe les personnes élues chargées de voter les lois dans un pays (les parlementaires).
En France, le Parlement est formée de 2 assemblées :
l'Assemblée nationale et le Sénat.

L'Assemblée nationale



- 577 députés, élus pour 5 ans au **suffrage universel direct**, lors des élections législatives.

- L'Assemblée nationale est dirigée par un président, qui organise les débats.

- Le président de la République a le droit de remplacer tous les députés par d'autres en organisant de nouvelles élections législatives. On dit alors qu'il dissout l'Assemblée.

- Les députés se rassemblent au palais Bourbon, à Paris.



Le Sénat



- 348 sénateurs, élus pour 6 ans au **suffrage universel indirect**. Ils sont élus par d'autres élus (les grands électeurs) : les députés, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et les conseillers municipaux. Le Sénat est **renouvelé** par moitié tous les 3 ans.

- Le Sénat est dirigée par un président.

- Si le président de la République démissionne ou meurt, le président du Sénat le remplace le temps d'organiser de nouvelles élections. Le président de la République n'a pas le droit de dissoudre le Sénat.



- Les sénateurs se rassemblent au palais du Luxembourg, à Paris.



Le rôle du Parlement



- Les 2 assemblées étudient et votent pour ou contre des projets de loi (faits par le **gouvernement**) ou des propositions de lois (faites par des parlementaires).



- Pour devenir une loi, un texte doit être accepté à la fois par les députés et les sénateurs. Le texte de loi peut être renvoyé d'une assemblée à l'autre plusieurs fois. S'il y a un désaccord, l'Assemblée nationale a le dernier mot.



- Quand un parlementaire veut changer quelque chose dans une loi, il dépose un amendement (une modification).

À retenir

1 Le Parlement regroupe les personnes élues chargées de voter les lois : les parlementaires.

2 En France, le Parlement est formé de 2 assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat.

3 L'Assemblée nationale est formée de 577 députés, élus au **suffrage universel direct**. Le Sénat regroupe 348 sénateurs, élus au **suffrage universel indirect**.

4 Le Parlement étudie et vote des lois proposées par le gouvernement ou par des parlementaires.

Dico

Suffrage universel direct : vote ouvert à tous les citoyens âgés d'au moins 18 ans.

Suffrage universel indirect : vote ouvert à certaines personnes élues.

Renouveler : remplacer.

Comment s'organisent les institutions en France ?

Après une longue tradition de monarchie de droit divin [abolie en 1789](#) et un bref retour du Royaume de France au XIXe siècle, la France est désormais une république. Le régime politique français actuel est qualifié de "semi-présidentiel". La constitution en vigueur est celle de **la Ve République**, instaurée en [1958](#) sous la présidence de [Charles de Gaulle](#), dans un contexte politique fortement marqué par l'instabilité et les contestations.

Mais comment les institutions en France fonctionnent-elles vraiment ?

Séparation des pouvoirs et institutions en France : l'héritage des Lumières

[La séparation des pouvoirs](#) est au cœur des [institutions en France](#). Honorant l'héritage philosophique de Montesquieu, ce principe politique vise à limiter la concentration des pouvoirs telle qu'elle existait sous l'Ancien Régime. Ainsi, les trois pouvoirs sont exercés par trois institutions en France :

- **Le pouvoir exécutif** est assuré par le [Président de la République](#) en tant que chef de l'État et les [membres du gouvernement](#) formé par le Premier ministre. [Ensemble](#), ils sont chargés d'appliquer les lois votées par [le Parlement](#).

- **Le pouvoir législatif** est détenu par le **Parlement**, constitué de [l'Assemblée nationale](#) et du Sénat

- **Le pouvoir judiciaire** est la prérogative des tribunaux et différents organes du système juridictionnel français, dont les institutions les plus élevées sont la Cour de cassation, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel.

La **séparation des pouvoirs** est considérée comme un véritable pilier démocratique. **Elle est garantie par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**

Quelles sont les différentes élections en France ?

-L'élection présidentielle

L'élection présidentielle est considérée comme la plus importante par les Français. En 1848, **Louis-Napoléon Bonaparte**, premier président français et seul président de la seconde République, est élu au suffrage universel direct. Une universalité relative, seuls les hommes pouvant voter à l'époque. Les femmes françaises ont attendu près d'un siècle avant d'obtenir le droit de vote, en avril 1944. **Sous la IIIe République puis la IVe République**, entre 1870 et 1958, le Président français était élu par un Congrès formé par les sénateurs et les députés. Dans les années 1960, **Charles de Gaulle** rétablit le suffrage universel direct pour l'élection présidentielle. Pour la première fois, Français et Françaises peuvent élire directement leur président. Au début des années 2000, le mandat de 7 ans est remplacé par un mandat de 5 ans.

En France, [l'élection présidentielle](#) est organisée en deux tours, les deux candidats ayant obtenu le plus de votes s'affrontant au second tour. Pour pouvoir se présenter

aux élections, un candidat doit récolter un **minimum de 500 signatures** d'élus (députés, sénateurs, maires, conseillers départementaux ou régionaux, etc.).

-Les élections législatives et sénatoriales

Les élections législatives visent à renouveler **les 577 députés de l'Assemblée nationale**. [Ceux-ci](#) sont également élus au suffrage universel direct pour un mandat renouvelable de 5 ans. Un siège est accordé à chaque circonscription électorale. Ces élections sont organisées en deux tours, sauf si un candidat remporte la majorité absolue des suffrages au premier tour.

Élus pour un mandat de 6 ans renouvelable, **les sénateurs** ne sont pas directement choisis par les Français. C'est un **collège électoral** constitué de sénateurs, députés et conseillers régionaux et départementaux (165 000 élus au total) qui est appelé à **voter aux élections sénatoriales**. En France, **c'est la seule élection où le vote est obligatoire**.

-Les élections régionales, départementales et communales

Le conseil régional fait partie des grandes institutions en France. Comme son nom l'indique, son rôle est d'administrer la politique au niveau d'une région. Il est compétent en matière des lycées, des transports régionaux et de l'économie. Jusqu'en 1982, un collège électoral était chargé de **l'élection des conseillers régionaux**. Le suffrage universel indirect a depuis été remplacé par le suffrage universel direct. Les conseillers régionaux sont élus pour un mandat de six ans renouvelable.

De la même façon, **les élections départementales** visent à élire les conseillers départementaux. Eux aussi sont élus au suffrage universel direct pour un mandat renouvelable de six ans. Parmi les prérogatives du conseil départemental, autrefois connu sous le nom de conseil général : l'aide sociale, la voirie, la gestion des collèges, le logement, la culture ou encore le tourisme.

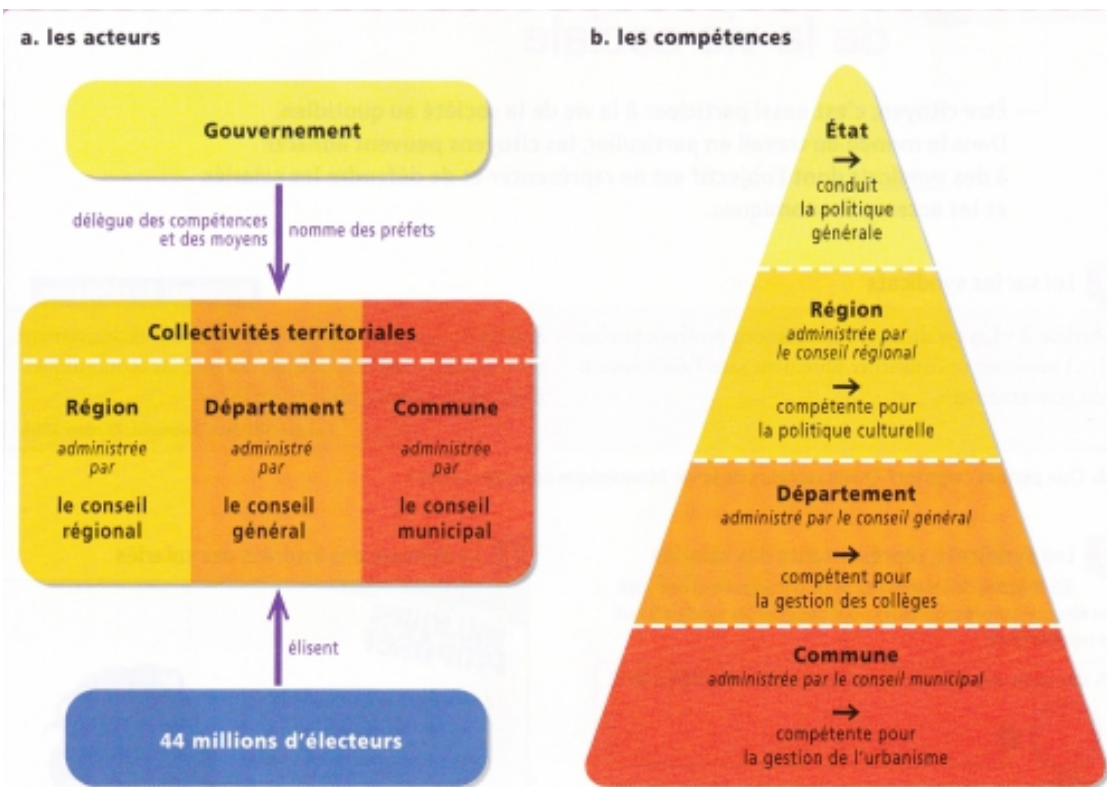
Quant aux [élections municipales](#), elles permettent l'élection du [maire](#) et des membres du conseil municipal (mandat de six ans renouvelable). En fonction de la taille de la commune, le mode de scrutin peut varier :

-Pour les **communes de moins de 1 000 habitants**, le scrutin majoritaire est retenu. En raison de la petite taille de la commune, aucune règle n'existe en matière de parité hommes-femmes des candidats.

-Pour les **communes d'au moins 1 000 habitants**, le scrutin est à deux tours avec obligation de parité pour les listes municipales. Si une liste obtient déjà la majorité absolue au premier tour, elle reçoit la moitié des sièges à pouvoir du conseil municipal. Les sièges restants sont répartis proportionnellement entre les listes du second tour. Pour se présenter au second tour, une liste doit obtenir un score minimal de 10 %.

-Enfin, à **Paris, Lyon et Marseille**, un régime spécifique s'applique. Globalement, les règles sont les mêmes que pour les communes de plus de 1 000 habitants. En revanche, le territoire est divisé par secteurs. À Paris et à Lyon, chaque arrondissement représente un secteur distinct. À Marseille, un secteur équivaut à deux arrondissements.

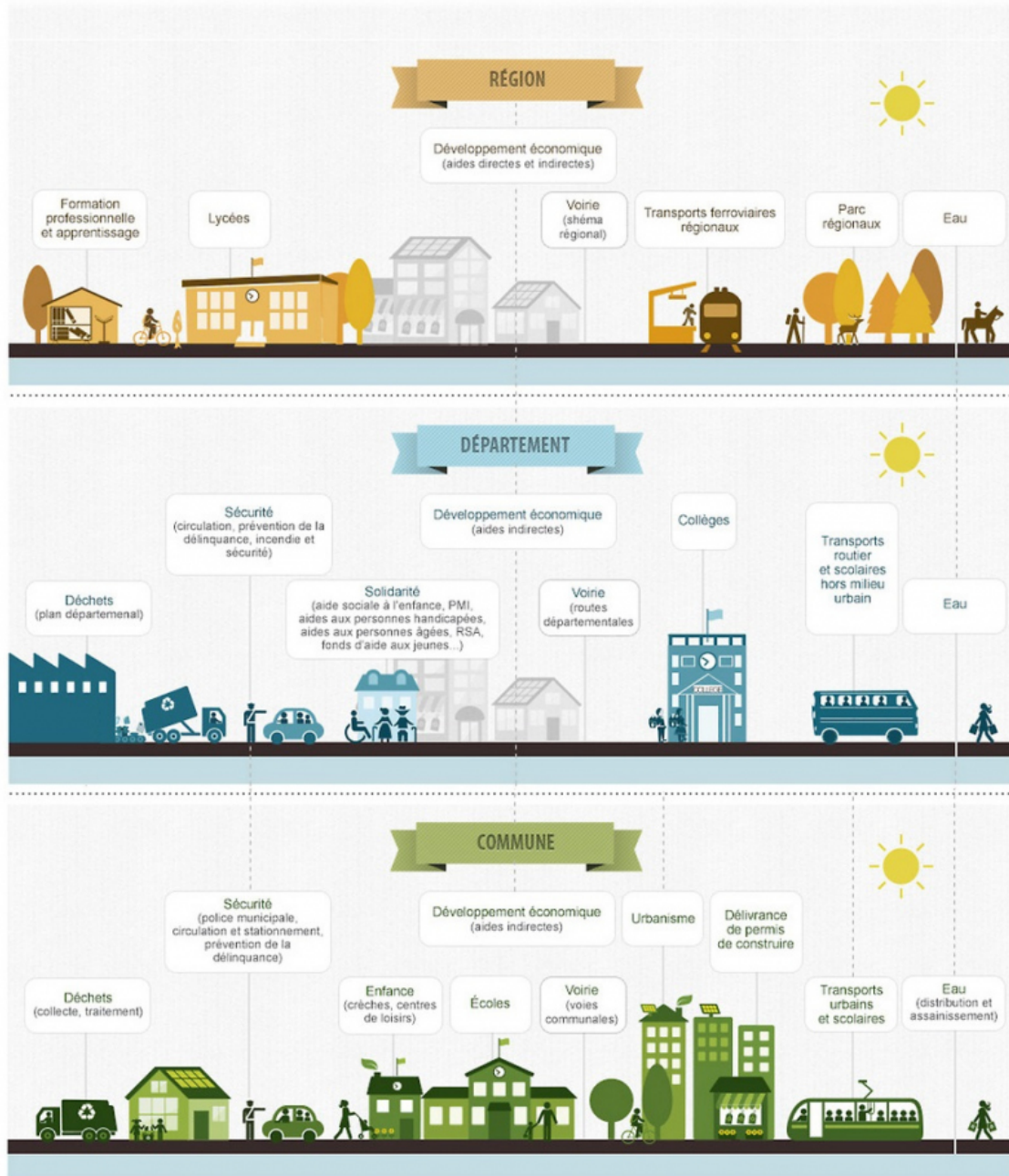
C'est le **conseil municipal** qui procède à l'élection du **maire** entre le vendredi et le dimanche suivant l'élection complète des membres du conseil.



respectez mon travail



LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



respectez mon travail